

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2024

Convocation du 13/12/2024

Publication le 24/12/2024

Conseillers en exercice : 43

Présents : 30

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Vingt Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 36\_201224

**OBJET : POLITIQUE  
SOCIALE, SANTE,  
SOLIDARITE ET VIE  
ASSOCIATIVE**

Approbation de la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge Alzheimer ».

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Yoann LEANDRE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Léo MOURNAUD), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Madame Dominique BENASSAYANIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Michèle BOUGEAREL (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**



**Délibération n°36\_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)**

**Madame Magali ROUX rapporte :**

Le Fil Rouge est le premier Groupement de Coopération Médico-sociale créé le 21 Décembre 2007, consacré aux malades d'Alzheimer sur le territoire communal. Son objectif est de placer le binôme « malade-aidant » au cœur de tous les dispositifs.

Ce groupement est une structure innovante destinée à informer, aider et accompagner les personnes présentant des troubles importants de la mémoire, leur famille et leur médecin.

La Ville d'Aubagne a, dès l'origine, montré sa volonté d'œuvrer en faveur de cette cause et souhaite encore aujourd'hui poursuivre son action.

La prise en charge des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer, l'accompagnement et le soutien de leurs familles, relèvent d'une priorité sanitaire et sociale. La Ville d'Aubagne souhaite, par une convention de partenariat, apporter son aide à l'action du Groupement « Le Fil Rouge Alzheimer » en lui octroyant une subvention d'un montant de 15.000 euros (quinze mille euros).

Cette délibération propose d'approuver la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le « Fil Rouge Alzheimer ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les Articles L 312-7 et R 312-194-1 à R 312-194-25,

**VU** le décret du 6 Avril 2006 relatif aux conditions de création et de fonctionnement des Groupements de Coopération Médico-sociale,

**CONSIDÉRANT** que la prise en charge des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer, l'accompagnement et le soutien de leurs familles, relèvent d'une priorité sanitaire et sociale, la Ville d'Aubagne souhaite en signant la Convention de partenariat apporter son aide à l'action du Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge Alzheimer » en octroyant une subvention en numéraire de 15.000 euros (quinze mille euros),

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les termes de la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge Alzheimer », prévoyant notamment, l'attribution d'une subvention d'un montant de 15.000 euros (quinze mille euros), inscrite au budget ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20241220-201224\_36-DE  
Reçu le 24/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
24/12/2024

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.

**Délibération n°36\_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20241220-201224\_36-DE  
Reçu le 24/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
24/12/2024

